



Droits entre concubins succession

Par **bribri**, le **07/10/2008** à **09:53**

suite a 1 1er divorce avec 2 enf. je vis en concubinage depuis 13 a avec 1 homme duquel j'ai eu 1 garçon(lui-meme ayant 1 fille d'une 1ere union)Nous avons 2 maisons et j'ai vendu la mienne pour restaurer la sienne dans laquelle nous vivons ; avec 1 promesse de mariage de sa part à l'appui.Un contrat de mariage a meme été signé chez le notaire mais n'a jamais été officialisé par le mariage qui n'a plus l'air d'actualité pour monsieur. Comment puis-je faire valoir mes droits et ceux de mes enfants? j'espere que je n'ai pas travaillé 13 ans pour rien? depuis peu il est artisan et j'ai peur qu'on lui prenne la maison si besoin ; la je suppose que je n'ai pas de recours non plus?en fait, du jour au lendemain je peux etre mise a la porte de chez moi si je comprends bien? répondez-moi svp je ne sais plus quoi faire . Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **08/10/2008** à **19:20**

Il faut savoir quel contrat vous aviez préparé, s'il a été enregistré et quelle sont les conséquences aujourd'hui.

Je vous conseille d'aller voir le notaire.

En tout état de cause, il faudrait faire valoir vos droits, preuve à l'appui de votre implication financière.

Par **bribri**, le **09/10/2008** à **09:11**

je vous remercie d'avoir eu la gentillesse de me répondre.Je crois en effet qu'il faut que j'aille voir mon notaire pour vite régulariser cette situation qui m'empêche de vivre sereinement.Je

vous tiendrai au courant de l'évolution des choses ; cela pourrait servir à d'autres personnes dans mon cas (si cela existe) Encore merci et à bientôt